006-210600995-20230412-202393-DE

Reçu le 20/04/2023



## **DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PUGET-THENIERS - 06260**

Séance du 12 avril 2023

L'an deux mil vingt-trois, le douze-avril, à dix-huit heures trente, Le Conseil Municipal de la Commune de PUGET-THENIERS, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : M. Pierre CORPORANDY, Maire.

Date de convocation : 5 avril 2023

Nombre de membres :

En exercice: 19 Présents: 14

Présents M.M.: CORPORANDY P.- FACCHINI M.- DAVID J.P.- REDELSPERGER

> A.M.- LIONS A.- JACQUEMOUD P.- NAISONDARD J.- MICOL G.-COLLE E .- RAYBAUD G .- DURAND I .- LOMBARD M .- DEROO C .-

MARTIN S.

Pouvoirs M.M.: PEYRE J. à REDELSPERGER A.M.

> DROGREY C. à JACQUEMOUD P. ZATILLA A. à FACCHINI M.

VIOLA B. à LOMBARD M.

Absents M.M.: MASSOLO L.

Secrétaire de Séance : Anita LIONS

#### 1. DCM N° 2023/93 — Approbation du compte administratif 2022 - Budget Général

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le compte administratif 2022.

Après examen et discussion des articles tant en recettes qu'en dépenses, le Maire quitte la salle. Sous la présidence de Mme Michèle FACCHINI, première adjointe, le Conseil Municipal vote à main levée le compte administratif qui a été présenté.

Recettes de fonctionnement : 2 143 852,34 € Dépenses de fonctionnement : 1 654 823,40 € D'où résulte un excédent de : 489 028,94€ + excédent de fonctionnement 2021 (R 002) 120 000,00 € D'où résulte un excédent total de :

609 028,94€

006-210600995-20230412-202393-DE Reçu le 20/04/2023

Recettes d'investissement : Dépenses d'investissement :	500 057,42 € 329 542,46 €
D'où résulte un excédent de :	170 514,96 €
<ul><li>déficit d'investissement 2021 (D 001)</li><li>excédent d'investissement 2021 (R 001)</li></ul>	305 899,39 € 2 110 706,44 €
D'où résulte un excédent total de :	1 975 322,01 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, Après en avoir délibéré,

APPROUVE le compte administratif 2022 du budget général.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Le Maire,

006-210600995-20230412-202394\_1-DE

Reçu le 20/04/2023



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PUGET-THENIERS - 06260

Séance du 12 avril 2023

L'an deux mil vingt-trois, le douze-avril, à dix-huit heures trente, Le Conseil Municipal de la Commune de PUGET-THENIERS, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : M. Pierre CORPORANDY, Maire.

Date de convocation : 5 avril 2023

Nombre de membres :

En exercice : 19Présents : 14

Présents M.M.: CORPORANDY P.- FACCHINI M.- DAVID J.P.- REDELSPERGER

A.M.- LIONS A.- JACQUEMOUD P.- NAISONDARD J.- MICOL G.-COLLE E.- RAYBAUD G.- DURAND I.- LOMBARD M.- DEROO C.-

MARTIN S.

Pouvoirs M.M.: **PEYRE J. à REDELSPERGER A.M.** 

DROGREY C. à JACQUEMOUD P. ZATILLA A. à FACCHINI M.

VIOLA B. à LOMBARD M.

Absents M.M.: MASSOLO L.

Secrétaire de Séance : Anita LIONS

# 2. DCM N° 2023/94 — Approbation du compte administratif - Budget de la Régie du réseau de chaleur

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le compte administratif 2022 de la Régie du Réseau de Chaleur de la Condamine.

Après examen et discussion des articles tant en recettes qu'en dépenses, le Maire quitte la salle. Sous la présidence de Mme Michèle FACCHINI, première adjointe, le Conseil Municipal vote à main levée le compte administratif qui a été présenté.

 Recettes d'exploitation :
 237 387,36 €

 Dépenses d'exploitation :
 199 746,05 €

 D'où résulte un excédent de :
 37 641,31 €

 + exédent d'exploitation 2021 (R 002)
 30 000,00 €

D'où résulte un exécent total de : 67 641,31 €

006-210600995-20230412-202394\_1-DE Reçu le 20/04/2023

D'où résulte un exécent total de :	327 808,87 €
+ exécent d'investissement 2021 (R 001)	308 651,13 €
D'où résulte un excédent de :	19 157,74 €
Dépenses d'investissement :	39 911,87 €
Recettes d'investissement :	59 069,61 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, Après en avoir délibéré,

APPROUVE le compte administratif 2022 de la Régie du réseau de chaleur.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Le Maire,

006-210600995-20230412-202395-DE

Reçu le 20/04/2023



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PUGET-THENIERS - 06260

Séance du 12 avril 2023

L'an deux mil vingt-trois, le douze-avril, à dix-huit heures trente, Le Conseil Municipal de la Commune de PUGET-THENIERS, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : M. Pierre CORPORANDY, Maire.

Date de convocation : 5 avril 2023

Nombre de membres :

En exercice : 19Présents : 14

Présents M.M.: CORPORANDY P.- FACCHINI M.- DAVID J.P.- REDELSPERGER

A.M.- LIONS A.- JACQUEMOUD P.- NAISONDARD J.- MICOL G.-COLLE E.- RAYBAUD G.- DURAND I.- LOMBARD M.- DEROO C.-

MARTIN S.

Pouvoirs M.M.: **PEYRE J. à REDELSPERGER A.M.** 

DROGREY C. à JACQUEMOUD P. ZATILLA A. à FACCHINI M. VIOLA B. à LOMBARD M.

Absents M.M.: MASSOLO L.

Secrétaire de Séance : Anita LIONS

#### 3. DCM N° 2023/95 – Approbation du Compte de Gestion 2022 - Budget Général

Monsieur le Maire rappelle que préalablement au vote du Compte Administratif, le comptable public est tenu d'établir et de transmettre le Compte de Gestion de l'exercice suivant, c'est-à-dire le document retraçant les opérations budgétaires en dépenses et en recettes réalisées au cours de l'exercice concerné.

M. Jean-Pierre DAVID, 2ème Adjoint, délégué aux Finances, présente au Conseil Municipal les résultats du Compte de Gestion de l'exercice 2022 établi par le Comptable de la SGC Plan-du-Var. Il précise que le montant des sommes à recouvrer et des mandats émis est conforme au Compte Administratif de la commune et que les résultats sont identiques.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

Après en avoir délibéré,

006-210600995-20230412-202395-DE Reçu le 20/04/2023

ADOPTE sans observation, ni réserve le Compte de Gestion de l'exercice 2022 du Budget Principal dressé par le Comptable de la SGC Plan-du-Var.

AUTORISE M. Le Maire à signer le Compte de Gestion 2022.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.



006-210600995-20230412-202396-DE

Reçu le 20/04/2023



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PUGET-THENIERS - 06260

Séance du 12 avril 2023

L'an deux mil vingt-trois, le douze-avril, à dix-huit heures trente, Le Conseil Municipal de la Commune de PUGET-THENIERS, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : M. Pierre CORPORANDY, Maire.

Date de convocation : 5 avril 2023

Nombre de membres :

En exercice : 19Présents : 14

Présents M.M.: CORPORANDY P.- FACCHINI M.- DAVID J.P.- REDELSPERGER

A.M.- LIONS A.- JACQUEMOUD P.- NAISONDARD J.- MICOL G.-COLLE E.- RAYBAUD G.- DURAND I.- LOMBARD M.- DEROO C.-

MARTIN S.

Pouvoirs M.M.: **PEYRE J. à REDELSPERGER A.M.** 

DROGREY C. à JACQUEMOUD P. ZATILLA A. à FACCHINI M. VIOLA B. à LOMBARD M.

Absents M.M.: MASSOLO L.

Secrétaire de Séance : Anita LIONS

# 4. DCM N° 2023/96 – Approbation du Compte de Gestion 2022 - Budget Régie de Chaleur

Monsieur le Maire rappelle que préalablement au vote du Compte Administratif, le comptable public est tenu d'établir et de transmettre le Compte de Gestion de l'exercice suivant, c'est-à-dire le document retraçant les opérations budgétaires en dépenses et en recettes réalisées au cours de l'exercice concerné.

M. Jean-Pierre DAVID, 2ème Adjoint, délégué aux Finances, présente au Conseil Municipal les résultats du Compte de Gestion de l'exercice 2022 établi par le Comptable de la SGC Plan-du-Var. Il précise que le montant des sommes à recouvrer et des mandats émis est conforme au Compte Administratif de la commune et que les résultats sont identiques.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

Après en avoir délibéré,

006-210600995-20230412-202396-DE Reçu le 20/04/2023

ADOPTE sans observation, ni réserve le Compte de Gestion de l'exercice 2022 du Budget de la Régie de Chaleur dressé par le Comptable de la SGC Plan-du-Var.

AUTORISE M. Le Maire à signer le Compte de Gestion 2022.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Le Maire,

006-210600995-20230412-202397-DE

Reçu le 20/04/2023



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PUGET-THENIERS - 06260

Séance du 12 avril 2023

L'an deux mil vingt-trois, le douze-avril, à dix-huit heures trente, Le Conseil Municipal de la Commune de PUGET-THENIERS, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : M. Pierre CORPORANDY, Maire.

Date de convocation : 5 avril 2023

Nombre de membres :

En exercice : 19Présents : 14

Présents M.M.: CORPORANDY P.- FACCHINI M.- DAVID J.P.- REDELSPERGER

A.M.- LIONS A.- JACQUEMOUD P.- NAISONDARD J.- MICOL G.-COLLE E.- RAYBAUD G.- DURAND I.- LOMBARD M.- DEROO C.-

MARTIN S.

Pouvoirs M.M.: **PEYRE J. à REDELSPERGER A.M.** 

DROGREY C. à JACQUEMOUD P.

ZATILLA A. à FACCHINI M. VIOLA B. à LOMBARD M.

Absents M.M.: MASSOLO L.

Secrétaire de Séance : Anita LIONS

#### 5. DCM N° 2023/97 – Affectation du Résultat 2022 – Budget Général

Après avoir examiné le Compte Administratif statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022, le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

- Affectation en réserves R 1068 en investissement : 363 8

363 828.94 €

- Report en fonctionnement R 002 :

245 200.00 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

Après en avoir délibéré,

006-210600995-20230412-202397-DE Reçu le 20/04/2023

**DECIDE** d'affecter à l'article 1068 du Budget Primitif 2023, la somme de 363 828.94 €.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Le Maire,

006-210600995-20230412-202398-DE

Reçu le 20/04/2023



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PUGET-THENIERS - 06260

Séance du 12 avril 2023

L'an deux mil vingt-trois, le douze-avril, à dix-huit heures trente, Le Conseil Municipal de la Commune de PUGET-THENIERS, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : M. Pierre CORPORANDY, Maire.

Date de convocation : 5 avril 2023

Nombre de membres :

En exercice : 19Présents : 14

Présents M.M.: CORPORANDY P.- FACCHINI M.- DAVID J.P.- REDELSPERGER

A.M.- LIONS A.- JACQUEMOUD P.- NAISONDARD J.- MICOL G.-COLLE E.- RAYBAUD G.- DURAND I.- LOMBARD M.- DEROO C.-

MARTIN S.

Pouvoirs M.M.: PEYRE J. à REDELSPERGER A.M.

DROGREY C. à JACQUEMOUD P.

ZATILLA A. à FACCHINI M. VIOLA B. à LOMBARD M.

Absents M.M.: MASSOLO L.

Secrétaire de Séance : Anita LIONS

#### 6. DCM N° 2023/98 – Affectation du Résultat 2022 – Budget Régie de Chaleur

Après avoir examiné le Compte Administratif statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022, le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Affectation en réserves R 1068 en investissement :

37 641.31 €

Report en fonctionnement R 002 :

30 000.00 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

Après en avoir délibéré,

006-210600995-20230412-202398-DE Reçu le 20/04/2023

**DECIDE** d'affecter à l'article 1068 du Budget 2023 de la Régie de Chaleur, la somme de 37 641.31 €.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Le Maire,

006-210600995-20230412-202399-DE

Reçu le 14/04/2023



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PUGET-THENIERS - 06260

#### Séance du 12 avril 2023

L'an deux mil vingt-trois, le douze-avril, à dix-huit heures trente, Le Conseil Municipal de la Commune de PUGET-THENIERS, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : M. Pierre CORPORANDY, Maire.

Date de convocation : 5 avril 2023

Nombre de membres :

- En exercice : **19** - Présents : **14** 

Présents M.M.: CORPORANDY P.- FACCHINI M.- DAVID J.P.- REDELSPERGER

A.M.- LIONS A.- JACQUEMOUD P.- NAISONDARD J.- MICOL G.-COLLE E.- RAYBAUD G.- DURAND I.- LOMBARD M.- DEROO C.-

MARTIN S.

Pouvoirs M.M.: **PEYRE J. à REDELSPERGER A.M.** 

DROGREY C. à JACQUEMOUD P.

ZATILLA A. à FACCHINI M. VIOLA B. à LOMBARD M.

Absents M.M.: MASSOLO L.

Secrétaire de Séance : Anita LIONS

#### 7. DCM N° 2023/99 – Vote des taux des taxes locales 2023

Monsieur le Maire donne connaissance des bases prévisionnelles d'imposition 2023, notifiées par les services de la Direction Générale des Finances Publiques.

Il propose de fixer les taux de la fiscalité communale pour comme suit :

Taxes	Taux commune 2022	Taux commune 2023	
Taxe foncière bâtie (TFB)	24.97	24.97	
Taxe foncière non bâtie (TFNB)	35,19	35,19	
Taxe d'habitation (THRS)	18,09	18,09	

006-210600995-20230412-202399-DE Reçu le 14/04/2023

## Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, Après en avoir délibéré,

FIXE les nouveaux taux des taxes locales comme cités ci-dessus pour l'année 2023.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Le Maire,

006-210600995-20230412-2023100-DE

Reçu le 20/04/2023



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PUGET-THENIERS - 06260

#### Séance du 12 avril 2023

L'an deux mil vingt-trois, le douze-avril, à dix-huit heures trente, Le Conseil Municipal de la Commune de PUGET-THENIERS, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : M. Pierre CORPORANDY, Maire.

Date de convocation : 5 avril 2023

Nombre de membres :

En exercice : 19Présents : 14

Présents M.M.: CORPORANDY P.- FACCHINI M.- DAVID J.P.- REDELSPERGER

A.M.- LIONS A.- JACQUEMOUD P.- NAISONDARD J.- MICOL G.-COLLE E.- RAYBAUD G.- DURAND I.- LOMBARD M.- DEROO C.-

MARTIN S.

Pouvoirs M.M.: **PEYRE J. à REDELSPERGER A.M.** 

DROGREY C. à JACQUEMOUD P. ZATILLA A. à FACCHINI M. VIOLA B. à LOMBARD M.

Absents M.M.: MASSOLO L.

Secrétaire de Séance : Anita LIONS

#### 8. DCM N° 2023/100 - Vote du budget primitif 2023 - Budget général

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le Budget Primitif 2023.

Après examen et discussion, article par article, le Conseil Municipal vote à main levée le budget qui est présenté

D'où résulte un excédent de :	NEANT
Dépenses d'investissement à la somme de :	3 164 349,28 €
Recettes d'investissement à la somme de :	3 164 349,28 €
D'où résulte un excédent de :	NEANT
Dépenses de fonctionnement à la somme de :	2 083 935,00 €
Recettes de fonctionnement à la somme de :	2 083 935,00 €

006-210600995-20230412-2023100-DE Reçu le 20/04/2023

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le budget Primitif 2023.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Le Maire,

006-210600995-20230412-2023101-DE

Reçu le 20/04/2023



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PUGET-THENIERS - 06260

Séance du 12 avril 2023

L'an deux mil vingt-trois, le douze-avril, à dix-huit heures trente, Le Conseil Municipal de la Commune de PUGET-THENIERS, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : M. Pierre CORPORANDY, Maire.

Date de convocation : 5 avril 2023

Nombre de membres :

En exercice : 19Présents : 14

Présents M.M.: CORPORANDY P.- FACCHINI M.- DAVID J.P.- REDELSPERGER

A.M.- LIONS A.- JACQUEMOUD P.- NAISONDARD J.- MICOL G.-COLLE E.- RAYBAUD G.- DURAND I.- LOMBARD M.- DEROO C.-

MARTIN S.

Pouvoirs M.M.: **PEYRE J. à REDELSPERGER A.M.** 

DROGREY C. à JACQUEMOUD P. ZATILLA A. à FACCHINI M. VIOLA B. à LOMBARD M.

Absents M.M.: MASSOLO L.

Secrétaire de Séance : Anita LIONS

# 9. DCM N° 2023/101 - Vote du budget primitif 2023 - Budget de la Régie du Réseau de Chaleur.

Monsieur Le Maire présente le Budget Primitif 2023 de la Régie Réseau de Chaleur.

Après examen et discussion, article par article, le Conseil Municipal vote à main levée le budget qui est présenté

D'où résulte un excédent de :	NEANT
Dépenses d'investissement à la somme de :	368 384,91 €
Recettes d'investissement à la somme de :	368 384,91 €
D'où résulte un excédent de :	NEANT
Dépenses d'exploitation à la somme de :	225 000,00 €
Recettes d'exploitation à la somme de :	225 000,00 €

006-210600995-20230412-2023101-DE Reçu le 20/04/2023

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le Budget Primitif 2023 de la Régie du Réseau de Chaleur.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Le Maire,

006-210600995-20230412-2023102\_1-DE Reçu le 27/04/2023



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL **DE LA COMMUNE DE PUGET-THENIERS - 06260**

Séance du 12 avril 2023

L'an deux mil vingt-trois, le douze-avril, à dix-huit heures trente, Le Conseil Municipal de la Commune de PUGET-THENIERS, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : M. Pierre CORPORANDY, Maire.

Date de convocation: 5 avril 2023

Nombre de membres :

En exercice: 19 Présents: 14

Présents M.M.: CORPORANDY P.- FACCHINI M.- DAVID J.P.- REDELSPERGER

A.M.- LIONS A.- JACQUEMOUD P.- NAISONDARD J.- MICOL G.-COLLE E.- RAYBAUD G.- DURAND I.- LOMBARD M.- DEROO C.-

MARTIN S.

Pouvoirs M.M.: PEYRE J. à REDELSPERGER A.M.

> DROGREY C. à JACQUEMOUD P. ZATILLA A. à FACCHINI M.

VIOLA B. à LOMBARD M.

Absents M.M.: MASSOLO L.

Secrétaire de Séance : Anita LIONS

#### 10. DCM N° 2023/102 – Subventions aux associations pour 2023.

Sur proposition de la commission des Associations, M. le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir statuer sur les subventions ci-après :

Associations	Subvention proposée
	Année 2023
DOTATIONS ANNUELLES	
Tous au Jardin	250 €
Les Chats Pugétois	1 500 €
Anciens Combattants ACPG-CATM	500 €
Caminà	1 500 €
FCVVV	1 500 €
Amicale des Pêcheurs	500 €
Santons de Puget-Théniers	250 €
Rat d'eau livre / Médiathèque	6 000 €

006-210600995-20230412-2023102\_1-DE

Reçu le 27/04/2023

FSE Collège Auguste Blanqui	800 €
La Boule Pugétoise	1 500 €
Puget Chorégraphie	3 000 €
AOP	600 €
Syndicat Agricole	1 000 €
TCVA	1 500 €
Société de Chasse	300€
Radio Vallée Var RVV	1 000 €
Puget Photo Partage	1 000 €
Ligue Protection Oiseaux LPO	800€
Harmonie Pugétoise	1 000 €
Ecomusée de la Roudoule	850 €
Cepage	16 500 €
Société Distribution du Sensible	500€
ASEPPT	1 200 €
Comité des Fêtes	3 000 €
COS du Personnel	1 500 €
DOTATIONS EXCEPTIONNELLES	
Collège A. Blanqui - Voyage Paris (18)	540 €
FCVVV - Tournois (10)	300€
Souvenir Français - Stèle La Penne	100€
19ème Critérium Jean Rolland	1 000 €
Total général	49 990,00 €

## Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

Après en avoir délibéré,

ALLOUE les subventions comme indiquées dans le tableau.

FACCHINI M. DEROO C. (Les Chats Pugétois) – LIONS A. (Puget-Chorégraphie) – NAISONDARD J. DROGREY C. (La Boule Pugétoise) – COLLE E. (Ecomusée de la Roudoule) DURAND I. (FC Vallées Var Vaïre) ne prennent pas part au vote pour l'association qui les concerne.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Le Maire,

006-210600995-20230412-2023103-DE

Reçu le 20/04/2023



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PUGET-THENIERS - 06260

Séance du 12 avril 2023

L'an deux mil vingt-trois, le douze-avril, à dix-huit heures trente, Le Conseil Municipal de la Commune de PUGET-THENIERS, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : M. Pierre CORPORANDY, Maire.

Date de convocation : 5 avril 2023

Nombre de membres :

En exercice : 19Présents : 14

Présents M.M.: CORPORANDY P.- FACCHINI M.- DAVID J.P.- REDELSPERGER

A.M.- LIONS A.- JACQUEMOUD P.- NAISONDARD J.- MICOL G.-COLLE E.- RAYBAUD G.- DURAND I.- LOMBARD M.- DEROO C.-

MARTIN S.

Pouvoirs M.M.: **PEYRE J. à REDELSPERGER A.M.** 

DROGREY C. à JACQUEMOUD P. ZATILLA A. à FACCHINI M. VIOLA B. à LOMBARD M.

Absents M.M.: MASSOLO L.

Secrétaire de Séance : Anita LIONS

# 11. DCM N $^{\circ}$ 2023/103 — Attribution de subvention au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).

Monsieur le Maire propose de soutenir l'action sociale prise en charge par le CCAS, en lui accordant une subvention.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

Après en avoir délibéré,

**ALLOUE** une subvention d'un montant de 14 885.00 € au Centre Communal d'Action Sociale de Puget-Théniers.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits

Pierre CORPORANDY

Le Maire,

006-210600995-20230412-2023104-DE

Reçu le 20/04/2023



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PUGET-THENIERS - 06260

Séance du 12 avril 2023

L'an deux mil vingt-trois, le douze-avril, à dix-huit heures trente, Le Conseil Municipal de la Commune de PUGET-THENIERS, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : M. Pierre CORPORANDY, Maire.

Date de convocation : 5 avril 2023

Nombre de membres :

En exercice : 19Présents : 14

Présents M.M.: CORPORANDY P.- FACCHINI M.- DAVID J.P.- REDELSPERGER

A.M.- LIONS A.- JACQUEMOUD P.- NAISONDARD J.- MICOL G.-COLLE E.- RAYBAUD G.- DURAND I.- LOMBARD M.- DEROO C.-

MARTIN S.

Pouvoirs M.M.: **PEYRE J. à REDELSPERGER A.M.** 

DROGREY C. à JACQUEMOUD P.

ZATILLA A. à FACCHINI M. VIOLA B. à LOMBARD M.

Absents M.M.: MASSOLO L.

Secrétaire de Séance : Anita LIONS

## 12. DCM N° 2023/104 - Désignation du Jury d'Assises - Session 2024.

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il convient de tirer au sort sur la liste électorale six personnes afin d'établir la liste du jury d'assises pour la session de 2024.

Avant de procéder au tirage au sort, il rappelle que, pour la constitution de cette liste préparatoire, ne sont pas retenues les personnes qui n'auront pas atteint l'âge de 23 ans au cours de l'année civile qui vient, en vertu de l'article 261 du code de la procédure pénale, modifié par la loi n°81-82 du 2 février 1981.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

Après en avoir délibéré,

**DESIGNE** par tirage au sort sur la liste électorale :

006-210600995-20230412-2023104-DE Reçu le 20/04/2023

- > 1. Victoria PIGNATO
- ➤ 2. Lucette FERNANDEZ
- > 3. Olivier CASAVECCHIA
- > 4. Christian SCRIBANTE
- > 5. Christelle PAULIN
- ➤ 6. Claudine GROSSE

Cette liste provisoire sera transmise au tribunal de grande instance de Nice avant le 15 juillet 2023. La liste définitive sera établie par tirage au sort dans le courant du mois de septembre par la commission prévue par l'article 262 du code de procédure pénale.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Le Maire,

006-210600995-20230412-2023105-DE

Reçu le 20/04/2023



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PUGET-THENIERS - 06260

#### Séance du 12 avril 2023

L'an deux mil vingt-trois, le douze-avril, à dix-huit heures trente, Le Conseil Municipal de la Commune de PUGET-THENIERS, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : M. Pierre CORPORANDY, Maire.

Date de convocation : 5 avril 2023

Nombre de membres :

En exercice : 19Présents : 14

Présents M.M.: CORPORANDY P.- FACCHINI M.- DAVID J.P.- REDELSPERGER

A.M.- LIONS A.- JACQUEMOUD P.- NAISONDARD J.- MICOL G.-COLLE E.- RAYBAUD G.- DURAND I.- LOMBARD M.- DEROO C.-

MARTIN S.

Pouvoirs M.M.: **PEYRE J. à REDELSPERGER A.M.** 

DROGREY C. à JACQUEMOUD P.

ZATILLA A. à FACCHINI M. VIOLA B. à LOMBARD M.

Absents M.M.: MASSOLO L.

Secrétaire de Séance : Anita LIONS

## 13. DCM N° 2023/105 - Dotation Cantonale d'Aménagement 2021.

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération n° 2022/43 du 27 juillet 2022, le Conseil Municipal a confié la Délégation de Maîtrise d'Ouvrage des travaux de Dotation Cantonale d'Aménagement 2021 à la Communauté des Communes Alpes d'Azur.

Il dépose sur le bureau le dossier des travaux, élaboré par la Communauté de Communes Alpes d'Azur, qu'il serait souhaitable de voir effectués, à savoir :

006-210600995-20230412-2023105-DE

Reçu le 20/04/2023

#### Puget Theniers - route des anciens combattants - solution enrochements

N°	DÉSIGNATION DES OUVRAGES	U	QUANTITÉ	P.U. HT (EUR)	MONTANT HT (EUR)
5	INSTALLATION DE CHANTIER TRAVAUX > 50 000 € HT	F	1,000	2 000,00	2 000,00
9	DOSSIER DE RECOLEMENT	U	1,000	495,00	
15	TUBES PVC CR8 - DIAM 200 MM	ML	75,000	143,00	10 725,00
53	REGARD TAMPON 400 X 400 CLASSE D 400	U	3,000	550,00	1 650,00
61	RACCORDEMENT SUR OUVRAGE EXISTANT	U	1,000	250,00	250,00
67	SCIAGE DES ENROBES	M	75,000	8,00	600,00
69	DECAISSEMENT DE CHAUSSEE (TOUTE NATURE)	M3	15,000	39,00	585,00
70	GEOTEXTILE NON TISSE	M2	300,000	2,20	660,00
72	GNT 0/31,5 - GRAVE NON TRAITEE 0/31,5 (U=TONNE)	Т	200,000	48,50	9 700,00
83	BB 0/10 - BETON BITUMINEUX EN MISE EN OEUVRE MANUELLE	Т	15,000	210,00	3 150,00
75	COUCHE D'ACCROCHAGE A L'EMULSION "PROPRE"	M2	90,000	9,00	810,00
107	PELLE ARAIGNEE	J	2,000	1 100,00	2 200,00
112	MINI DUMPER – CHARGE UTILE < 3 TONNES	j	2,000	515,00	1 030,00
116	FOURGON EQUIPE POUR PETITS TRAVAUX DE MACONNERIE	J	2,000	1 085,00	2 170,00
141	LONGRINE EN BETON ARME	M3	40,000	615,00	24 600,00
151	DEPOSE DE GLISSIERES METAL OU MIXTE	ML	75,000	10,00	750,00
157	FOURNITURE ET POSE GLISSIERE MIXTE N2/W5 SUR PLATINE	ML	75,000	122,00	9 150,00
161	DEBLAIS DE 2EME CAT. AVEC EVACUATION	M3	350,000	24,80	8 680,00
163	EVACUATION > 5KM	МК	1 850,000	3,50	6 475,00
167	FOURNITURE ET MISE EN OEUVRE DE BLOCS DE 0.5 A 3 T	Т	180,000	65,00	11 700,00
171	DEBROUSSAILLEMENT	M2	200,000	4,00	800,00
					500

Le coût total de ces travaux a été estimé à 98 180.00 € H.T., soit 117 816.00 € T.T.C.

Monsieur le Maire propose au Conseil d'approuver le projet de Dotation Cantonale d'Aménagement 2021 et de solliciter du Conseil départemental des Alpes-Maritimes une subvention la plus élevée possible.

## Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, Après en avoir délibéré,

**APPROUVE** le projet de Dotation Cantonale d'Aménagement 2021 d'un montant de 98 180.00 € H.T.

006-210600995-20230412-2023105-DE Reçu le 20/04/2023

SOLLICITE du Conseil départemental des Alpes-Maritimes une subvention la plus élevée possible.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Le Maire,

006-210600995-20230412-2023106-DE

Reçu le 20/04/2023



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PUGET-THENIERS - 06260

#### Séance du 12 avril 2023

L'an deux mil vingt-trois, le douze-avril, à dix-huit heures trente, Le Conseil Municipal de la Commune de PUGET-THENIERS, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : M. Pierre CORPORANDY, Maire.

Date de convocation : 5 avril 2023

Nombre de membres :

En exercice : 19Présents : 14

Présents M.M.: CORPORANDY P.- FACCHINI M.- DAVID J.P.- REDELSPERGER

A.M.- LIONS A.- JACQUEMOUD P.- NAISONDARD J.- MICOL G.-COLLE E.- RAYBAUD G.- DURAND I.- LOMBARD M.- DEROO C.-

MARTIN S.

Pouvoirs M.M.: **PEYRE J. à REDELSPERGER A.M.** 

DROGREY C. à JACQUEMOUD P. ZATILLA A. à FACCHINI M. VIOLA B. à LOMBARD M.

Absents M.M.: MASSOLO L.

Secrétaire de Séance : Anita LIONS

# 14. DCM N° 2023/106 - Remplacement du Vitrail de l'Eglise Paroissiale Notre Dame de l'Assomption.

Madame Anne-Marie REDELSPERGER, 3<sup>ème</sup> Adjointe, déléguée au Patrimoine, rappelle la délibération du Conseil Municipal n° 2022/02 du 25 février 2022 décidant du principe de procéder au remplacement du Vitrail de l'Eglise Paroissiale Notre Dame de l'Assomption.

Elle expose qu'en l'absence d'accord avec l'Architecte des Bâtiments France, ces travaux ne pourront pas être réalisés et qu'ils seront intégrés dans un projet complet de travaux de l'Eglise Paroissiale de l'Assomption.

De ce fait, il convient de rapporter la délibération n° 2022/02 du 25 février 2022.

Elle expose également qu'un acompte de 25 % des travaux, d'un montant de 2 906,75 € a été versé par le Département des Alpes-Maritimes et qu'il y a lieu de procéder à son remboursement.

006-210600995-20230412-2023106-DE Reçu le 20/04/2023

M. Le Maire propose au conseil municipal:

- de rapporter la délibération n° 2022/02 du 25 février 2022.
- de décider de procéder au remboursement de l'acompte de 25 % versé par le Département des Alpes-Maritimes, soit 2 906.75 €.

#### Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

#### Après en avoir délibéré,

RAPPORTE la délibération n° 2022/02 du 25 février 2022.

**DECIDE** de procéder au remboursement de l'acompte de 25 % versé par le Département des Alpes-Maritimes, soit 2 906.75 €.

**AUTORISE** M. Le Maire ou la 1ère Adjointe à prendre toutes les dispositions nécessaires pour exécuter la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Le Maire,

006-210600995-20230420-2023107-DE

Reçu le 20/04/2023



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PUGET-THENIERS - 06260

#### Séance du 12 avril 2023

L'an deux mil vingt-trois, le douze-avril, à dix-huit heures trente, Le Conseil Municipal de la Commune de PUGET-THENIERS, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : M. Pierre CORPORANDY, Maire.

Date de convocation : 5 avril 2023

Nombre de membres :

En exercice : 19Présents : 14

Présents M.M.: CORPORANDY P.- FACCHINI M.- DAVID J.P.- REDELSPERGER

A.M.- LIONS A.- JACQUEMOUD P.- NAISONDARD J.- MICOL G.-COLLE E.- RAYBAUD G.- DURAND I.- LOMBARD M.- DEROO C.-

MARTIN S.

Pouvoirs M.M.: **PEYRE J. à REDELSPERGER A.M.** 

DROGREY C. à JACQUEMOUD P. ZATILLA A. à FACCHINI M. VIOLA B. à LOMBARD M.

Absents M.M.: MASSOLO L.

Secrétaire de Séance : Anita LIONS

#### 15. DCM N° 2023/107 - Appel à projets 2023 - Smart Deal.

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que le Département des Alpes-Maritimes a mis en place un Appel à Projets Smart Deal, destiné à soutenir la gestion des territoires par le numérique.

La commune a pour projet les investissements suivants :

- Equipement de la salle des fêtes : vidéo projecteur, sonorisation, écran en fond de scène ;
- Ecrans lumineux communication;
- Site Web Commune, vidéo de promotion & prises de RDV en ligne pour l'état civil notamment ;
- Ecran lumineux LED info mairie

Le coût prévisionnel de ces acquisitions est estimé à 91 494 € HT.

Il dépose sur le bureau le plan de financement prévisionnel :

006-210600995-20230420-2023107-DE

Reçu le 20/04/2023

	DÉPENSES	RECETTES
Travaux	91 494,00 €	
SUBVENTION DÉPARTEMENT		73 195,20 €
PARTICIPATION COMMUNALE		18 298,80 €
TOTAL	91 494,00 €	91 494,00 €

#### Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

## Après en avoir délibéré,

**APPROUVE** les projets d'investissements énumérés ci-dessus sans le cadre de l'Appel à Projets 2023 Smart Deal.

APPROUVE la convention de partenariat avec le Département des Alpes-Maritimes.

**APPROUVE** le plan de financement prévisionnel présenté ci-dessus.

**SOLLICITE** du Département des Alpes-Maritimes une subvention à hauteur de 80 %.

**AUTORISE** M. Le Maire ou la 1<sup>ère</sup> Adjointe à prendre toutes les dispositions nécessaires pour exécuter la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Le Maire,

006-210600995-20230412-2023108-DE

Reçu le 20/04/2023



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PUGET-THENIERS - 06260

Séance du 12 avril 2023

L'an deux mil vingt-trois, le douze-avril, à dix-huit heures trente, Le Conseil Municipal de la Commune de PUGET-THENIERS, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : M. Pierre CORPORANDY, Maire.

Date de convocation : 5 avril 2023

Nombre de membres :

En exercice : 19Présents : 14

Présents M.M.:

CORPORANDY P.- FACCHINI M.- DAVID J.P.- REDELSPERGER A.M.- LIONS A.- JACQUEMOUD P.- NAISONDARD J.- MICOL G.-

COLLE E.- RAYBAUD G.- DURAND I.- LOMBARD M.- DEROO C.-

MARTIN S.

Pouvoirs M.M.:

PEYRE J. à REDELSPERGER A.M.

DROGREY C. à JACQUEMOUD P.

ZATILLA A. à FACCHINI M. VIOLA B. à LOMBARD M.

Absents M.M.:

MASSOLO L.

Secrétaire de Séance : Anita LIONS

16. DCM N° 2023/108 - Tarifs et ouverture de la piscine municipale - Saison 2023.

Monsieur Le Maire propose :

- de fixer l'ouverture de la piscine du 1<sup>er</sup> mai 2023 au 30 septembre 2023.
- de fixer les tarifs comme suit :

	ENTREE SIMPLE	CARTE 10 ENTRÉES
ADULTE (18 ANS ET +)	3,00€	25,00€
ENFANT (5 ANS ET +)	2,00€	15,00€
ENFANT - 5 ANS	GRATUIT	

006-210600995-20230412-2023108-DE Reçu le 20/04/2023

## Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

## Après en avoir délibéré,

FIXE l'ouverture de la piscine du 1<sup>er</sup> mai 2023 au 30 septembre 2023.

FIXE les tarifs pour la saison 2023 comme indiqué dans le tableau ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Le Maire,

006-210600995-20230412-2023109-DE

Reçu le 20/04/2023



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PUGET-THENIERS - 06260

#### Séance du 12 avril 2023

L'an deux mil vingt-trois, le douze-avril, à dix-huit heures trente, Le Conseil Municipal de la Commune de PUGET-THENIERS, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : M. Pierre CORPORANDY, Maire.

Date de convocation : 5 avril 2023

Nombre de membres :

En exercice : 19Présents : 14

Présents M.M.:

CORPORANDY P.- FACCHINI M.- DAVID J.P.- REDELSPERGER

A.M.- LIONS A.- JACQUEMOUD P.- NAISONDARD J.- MICOL G.-COLLE E.- RAYBAUD G.- DURAND I.- LOMBARD M.- DEROO C.-

MARTIN S.

Pouvoirs M.M.:

PEYRE J. à REDELSPERGER A.M.

DROGREY C. à JACQUEMOUD P.

ZATILLA A. à FACCHINI M. VIOLA B. à LOMBARD M.

Absents M.M.:

MASSOLO L.

Secrétaire de Séance : Anita LIONS

#### 18. DCM N° 2023/109 – Pouvoirs délégués au Maire

Monsieur Le Maire expose que l'article L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales donne au Conseil Municipal la possibilité de lui déléguer, pour la durée de son mandat, certaines attributions de cette assemblée.

#### Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

VU l'article L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**CONSIDERANT** qu'il y a intérêt en vue de faciliter la bonne marche de l'administration communale, à donner à Monsieur Le Maire les délégations prévues par l'article L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

006-210600995-20230412-2023109-DE Reçu le 20/04/2023

#### **DECIDE** de charger M. Le Maire :

1. De créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;

En cas d'absence ou d'empêchement du Maire, le Conseil Municipal lui accorde transférer les délégations qui lui ont été accordées ci-dessus à Madame Michèle FACCHINI, Première adjointe, et, en cas d'absence de Madame Michèle FACCHINI, à Monsieur Jean-Pierre DAVID, deuxième adjoint.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Le Maire,

006-210600995-20230412-2023110-DE

Reçu le 20/04/2023



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PUGET-THENIERS - 06260

Séance du 12 avril 2023

L'an deux mil vingt-trois, le douze-avril, à dix-huit heures trente, Le Conseil Municipal de la Commune de PUGET-THENIERS, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : M. Pierre CORPORANDY, Maire.

Date de convocation : 5 avril 2023

Nombre de membres :

En exercice : 19Présents : 14

Présents M.M.:

CORPORANDY P.- FACCHINI M.- DAVID J.P.- REDELSPERGER A.M.- LIONS A.- JACQUEMOUD P.- NAISONDARD J.- MICOL G.- COLLE E.- RAYBAUD G.- DURAND I.- LOMBARD M.- DEROO C.-

MARTIN S.

Pouvoirs M.M.:

PEYRE J. à REDELSPERGER A.M. DROGREY C. à JACQUEMOUD P. ZATILLA A. à FACCHINI M. VIOLA B. à LOMBARD M.

Absents M.M.:

MASSOLO L.

Secrétaire de Séance : Anita LIONS

## 17. DCM N° 2023/110 - Fête Patronale de la Saint Nicolas 2023.

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il serait souhaitable d'arrêter les dates de la Fête Patronale de la Saint Nicolas 2023.

Il propose de fixer les dates de la Fête Patronale du jeudi 31 août 2023 au mardi 5 septembre 2023.

Il demande au Conseil Municipal de se prononcer.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

Après en avoir délibéré,

006-210600995-20230412-2023110-DE Reçu le 20/04/2023

FIXE les dates de la Fête Patronale de la Saint Nicolas 2023 comme énumérées cidessus.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,

006-210600995-20230412-2023111\_1-DE

Reçu le 20/04/2023



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PUGET-THENIERS - 06260

Séance du 12 avril 2023

L'an deux mil vingt-trois, le douze-avril, à dix-huit heures trente, Le Conseil Municipal de la Commune de PUGET-THENIERS, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : M. Pierre CORPORANDY, Maire.

Date de convocation : 5 avril 2023

Nombre de membres :

En exercice : 19Présents : 14

Présents M.M.: CORPORANDY P.- FACCHINI M.- DAVID J.P.- REDELSPERGER

A.M.- LIONS A.- JACQUEMOUD P.- NAISONDARD J.- MICOL G.-COLLE E.- RAYBAUD G.- DURAND I.- LOMBARD M.- DEROO C.-

MARTIN S.

Pouvoirs M.M.: PEYRE J. à REDELSPERGER A.M.

DROGREY C. à JACQUEMOUD P. ZATILLA A. à FACCHINI M. VIOLA B. à LOMBARD M.

Absents M.M.: MASSOLO L.

Secrétaire de Séance : Anita LIONS

#### 18. DCM N° 2023/111 – Attribution libre des attributions de compensations

**VU** l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts,

**VU** l'article L5219-5-XII du Code Général des Collectivités Territoriales

**VU** la délibération n° D2017/095 du 22 décembre 2017 de la Communauté de Communes Alpes d'Azur approuvant le passage à la Fiscalité Professionnelle Unique (FPU)

**VU** la délibération n° D2020/052 du 17 juillet 2020 de la Communauté de Communes Alpes d'Azur approuvant la composition de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)

**VU** le rapport de la CLECT du 18 novembre 2022 validé à la majorité qualifiée par les communes membres

**VU** la délibération n° D2023/027 du 3 avril 2023 de la Communauté de Communes Alpes d'Azur approuvant la révision libre des attributions de compensation

**CONSIDÉRANT** que chaque commune se doit d'approuver le montant de son attribution de compensation ;

006-210600995-20230412-2023111<u></u>1-DE

Reçu le 20/04/2023

Le maire rappelle que, depuis le passage en fiscalité professionnelle unique (FPU), chaque commune reçoit une attribution de compensation égale à sa part des produits de la fiscalité des professionnels (CFE, CVAE, IFER, TASCOM). Ceci est la composante dite « fiscale » de l'attribution de compensation. Également, chaque transfert de compétences donne lieu à correction des attributions de compensation à hauteur du montant net des charges transférées. Ceci est la composante dite « charge » de l'attribution de compensation.

Ainsi, il rappelle que la CLECT s'est réunie le 18 novembre 2022 afin d'évaluer les charges transférées à la date du transfert des compétences « zones d'activité économique », « mobilité » et « infrastructure de recharge pour véhicules électriques ». Compte-tenu des évolutions des charges nettes observées depuis les transferts de compétence, la Conseil Communautaire a décidé de s'éloigner des conclusions du rapport de la CLECT et de procéder à une révision libre des attributions de compensation, telle que prévue à l'article 1609 nonies C point V 1° bis du Code général des impôts.

Aussi, le Maire propose au Conseil d'approuver le montant des attributions de compensation résultant de la mise en œuvre de cette révision libre à compter de 2023, tel que présenté en annexe.

Il demande au Conseil Municipal de se prononcer.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

Après en avoir délibéré,

**APPROUVE** le montant de l'attribution de compensation pour la commune, résultant de la mise en œuvre de cette révision libre à compter de 2023, tel que présenté en annexe.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pierre CORPORANDY

Le Maire,

Page 2 sur 2

006-210600995-20230412-2023112-DE

Reçu le 20/04/2023



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PUGET-THENIERS - 06260

#### Séance du 12 avril 2023

L'an deux mil vingt-trois, le douze-avril, à dix-huit heures trente, Le Conseil Municipal de la Commune de PUGET-THENIERS, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : M. Pierre CORPORANDY, Maire.

Date de convocation : 5 avril 2023

Nombre de membres :

- En exercice : **19** - Présents : **14** 

Présents M.M.: CORPORANDY P.- FACCHINI M.- DAVID J.P.- REDELSPERGER

A.M.- LIONS A.- JACQUEMOUD P.- NAISONDARD J.- MICOL G.-COLLE E.- RAYBAUD G.- DURAND I.- LOMBARD M.- DEROO C.-

MARTIN S.

Pouvoirs M.M.: **PEYRE J. à REDELSPERGER A.M.** 

DROGREY C. à JACQUEMOUD P. ZATILLA A. à FACCHINI M. VIOLA B. à LOMBARD M.

Absents M.M.: MASSOLO L.

Secrétaire de Séance : Anita LIONS

# 19. DCM N° 2023/112 - Identité visuelle de la commune pour les supports de communication.

Monsieur le Maire indique que le service « Communication » a travaillé sur une nouvelle identité visuelle de la commune (logo) afin d'apporter une touche de modernité sur les supports de communication.

Il précise que l'identité visuelle est une représentation graphique qui sert à identifier de manière unique et immédiate les sociétés, associations, institutions, produits, services, événements, ou toute autre sorte d'organisation dans le but de différencier le propriétaire du logotype des autres entités.

Elle a des fonctions d'identification et des fonctions de représentation de la commune qu'elle personnifie.

Il présente la nouvelle identité visuelle (logo) retenue par le service « Communication ».

006-210600995-20230412-2023112-DE Reçu le 20/04/2023

Monsieur Le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur cette nouvelle identité visuelle (logo) pour les supports de communication.

Il précise que le logo officiel de la commune sera toujours utilisé pour l'ensemble des documents administratifs.

#### Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

## Après en avoir délibéré,

APPROUVE la nouvelle identité visuelle de la commune (logo), pour les supports de communication dont la maquette est jointe en annexe.

DIT que le logo officiel de la commune de Puget-Théniers sera toujours utilisé pour l'ensemble des documents administratifs.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Le Maire,

006-210600995-20230412-2023112-DE

Reçu le 20/04/2023

ANNEXE 1 – NOUVELLE IDENTITE VISUELLE COMMUNE DE PUGET-THENIERS POUR LES SUPPORTS DE COMMUNICATION

